

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 mars 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-02-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois de février de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, greffière assiste également à cette assemblée.

...Les conseillers Yvon Robert et Luc Champagne ont motivé leur absence.

Rs.2012-02-046

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 20 février 2012 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.5 Résolution pour une demande d'appui à la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton pour la venue du véhicule-tonneau de la Société de l'Assurance Automobile du Québec à la Foire-Agroalimentaire.

REPORTER:

Item 4.1
Item 4.4
Item 16.2
Item 16.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-047

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 FÉVRIER 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 février 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2012 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2012-02-048

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.

Attendu que le Conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrèque organise une campagne de financement pour l'achat d'instruments de musique et de jeux éducatifs pour chacune des classes de 1^{ère} année à 6^e année;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter de prêter au Conseil d'établissement de l'École Roger Labrèque les équipements suivants, à savoir : chaises, tables, deux (2) réfrigérateurs, six (6) réchauds pour la tenue d'un souper spaghetti qui aura lieu le 30 mars 2012 dans le cadre de la campagne de financement. De plus, le transport de ces équipements sera effectué par les employés du Service de la Récréation et des parcs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-049

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, pour une 5^e année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton afin d'amasser plus de 15 000 \$;

Attendu que la Fondation demande à la Ville de commanditer un ou plusieurs cyclistes au coût de 250 \$ chacun pour une bannière à l'image de la Ville apposée sur le vélo d'un cycliste, de fournir l'eau et l'accès à des toilettes lors du passage des cyclistes dans la municipalité;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton répartie comme suit :

250 \$	à titre de commandite pour la participation d'un cycliste;
100 \$	à titre de contribution pour l'accueil des participants par la fourniture de l'eau;

D'autoriser l'accès aux toilettes situées au parc Donald-Martin, au parc Saint-André ainsi qu'à l'aire de repos située près de la piste cyclable (arrière de la Coopérative Bonemine).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-050

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'APPUI À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC D'ACTON POUR LA VENUE DU VÉHICULE-TONNEAU DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC À LA FOIRE-AGROALIMENTAIRE.

Attendu que la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton tiendra comme à toutes les années son kiosque d'informations, volet prévention / éducation, lors du 15^e anniversaire de la Foire Agroalimentaire;

Attendu que la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton présente une demande à la Société de l'Assurance Automobile du Québec pour la venue du véhicule-tonneau qui simule des situations d'accident à la Foire Agroalimentaire;

Attendu que la visibilité de cet événement rejoint environ 7 000 personnes de la MRC d'Acton et des alentours;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la demande de la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec afin d'obtenir le véhicule-tonneau à l'occasion du 15^e anniversaire de la Foire Agroalimentaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-051

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser la ou les dépense(s) et le paiement de cette ou ces dépense(s), à même le poste budgétaire 02-110-00-310, du conseiller suivant, pour le mois de février 2012 :

M.Patrice Dumont	Représentation de la ville à une activité de 24 heures de hockey les 27 et 28 avril 2012 qui aura lieu à l'aréna d'Acton Vale (Financement Fonds d'Athlètes)	160 \$
------------------	--	--------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-052

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De nommer la conseillère Suzanne Ledoux maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2012 et ce, à compter du 01 mars 2012;

De nommer le conseiller Luc Champagne comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-053

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 7 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR LES RUES SAINT-MICHEL, DEMERS ET DE ROXTON.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.7 relatif aux travaux de réfection des services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur les rues Saint-Michel, Demers et de Roxton;

Attendu la recommandation de monsieur Robert Gaudreau, ingénieur, chargé de projet adjoint de la firme Teknika HBA inc.;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une retenue de 105 961.10 \$ plus taxes, à Germain Lapalme & fils inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 7 incluant la réception définitive des travaux;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 7 – incluant la réception définitive des ouvrages relativement à la réfection des services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur les rues Saint-Michel, Demers et de Roxton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Cour municipale;
- b) Bibliothèque municipale;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Cour municipale
- j) Services techniques
- k) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2012-02-054

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE MUNICIPAL EN DISTRICTS ÉLECTORAUX.

Considérant que la Ville d'Acton Vale demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction;

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans;

Considérant que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 1^{er} mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à la Commission de la représentation électorale de transmettre à la ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non qu'elle remplit les conditions pour reconduire la même division;

Que la Ville d'Acton Vale soumettra à la procédure de consultation publique la confirmation de la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division suivant les dispositions de la loi.

Rs.2012-02-055

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DES CADRES 2012-2014 ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter la convention des cadres 2012-2014, telle que soumise, de désigner le maire, les membres du Comité de négociation, soit le conseiller Yvon Robert et la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention des cadres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-056

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE TEMPORAIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE / POMPIER À TEMPS PARTIEL.

Attendu la réception d'une lettre transmise par monsieur Stéphane Royer à la coordonnatrice – Ressources humaines et communication l'informant de sa démission en tant qu'employé au poste de préventionniste en matière de sécurité incendie / pompier à temps partiel;

Attendu que monsieur Royer ne sera pas au service de la Ville du 13 février au 10 mars 2012, mais présent au travail pour la semaine du 12 mars au 16 mars 2012 dans le but de former l'employé qui le remplacera;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la démission de monsieur Stéphane Royer, au poste de préventionniste temporaire en matière de sécurité incendie / pompier à temps partiel. Cette démission est effective au 16 mars 2012;

De remercier M. Royer pour le bon travail qu'il a effectué comme préventionniste et pompier à temps partiel et lui souhaiter bonne chance dans son nouveau travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-057

EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE TEMPORAIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE / POMPIER À TEMPS PARTIEL.

Attendu la démission de monsieur Stéphane Royer comme remplaçant de madame Pamela Bonneau au poste de préventionniste en matière de sécurité incendie;

Attendu le rappel des candidats retenus lors des entrevues du dernier processus d'embauche;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du Service des incendies;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Mathieu St-Germain, à titre de préventionniste en matière de sécurité incendie, à compter du 12 mars 2012 jusqu'au retour au travail de la préventionniste suite à son retrait préventif et congé parental. Monsieur St-Germain occupera un poste temporaire selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862 et son salaire sera celui de l'embauche pour une classe 5 tel que prévu à la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862;

D'autoriser l'embauche de monsieur Mathieu St-Germain, à titre de pompier à temps partiel, à compter du 19 mars 2012 jusqu'au retour au travail de la préventionniste suite à son retrait préventif et congé parental et à la réussite d'un examen médical pré-emploi. Le salaire accordé à monsieur St-Germain est celui de pompier (plus de 12 mois d'expérience) prévu à la convention collective des pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-058

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS 2012.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2012 le tout, tel que spécifié au devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-059

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE 2012.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-02-060

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR POUR LE FONDS D'ATHLÈTE DE LA RÉGION D'ACTON POUR LA TENUE D'UN MATCH-BÉNÉFICE DE 24 H DE HOCKEY.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir pour le Fonds d'Athlète de la région d'Acton pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 h de hockey les 27 et 28 avril 2012 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir pour le Fonds d'Athlète de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Rs.2012-02-061

VOTE DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose et il est unanimement résolu :

Que la ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles et commanditaires qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi. Félicitations également aux Midget A et CC d'Acton Vale pour s'être qualifiés jusqu'aux finales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Questions concernant l'item 4.2• Demande pourquoi l'eau sent beaucoup le chlore?
----------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date